

La maison Powell a probablement été construite dans les années 1880, pour ensuite changer de mains plusieurs fois. La maison et le terrain environnant ont été achetés par la Commission de la capitale nationale en 1960, afin d'être intégrés à la Ceinture de verdure autour d'Ottawa. La maison et son terrain sont maintenant loués à des fins agricoles et sont la propriété de la CCN. Voir le rapport 86-51 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Le bâtiment a été désigné « édifice reconnu » en raison de la qualité de sa conception et de sa construction, ainsi que pour l'intégrité de son cadre et de son environnement, qui a su préserver sa vocation agricole.

La maison Powell est une jolie résidence rurale typique de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle représente un bon exemple de maison tiré d'un livre de modèles et recommandé pour un usage agricole plutôt qu'urbain. Cet usage se traduit par les proportions généreuses du bâtiment, sa grande superficie au sol pour offrir plus d'espace au rez-de-chaussée et, à l'exception des éléments de bois tournés sur la véranda, par son absence d'ornementation.

L'extérieur est rehaussé par les terres agricoles qui entourent le bâtiment.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale de cette propriété est définie par la survivance de l'apparence historique de la maison et des terrains qui l'entourent, ainsi que par leurs rapports.

La maison est une structure d'un étage et demi, construite en brique. La façade est composée d'un large pignon décentré et d'un pignon plus petit à pente raide, en retrait sur un côté. La véranda, un solide élément horizontal, est aussi en retrait sous le petit pignon. Ensemble, ces éléments définissent une façade asymétrique mais équilibrée, et dont l'orientation est plus horizontale que verticale. La disposition asymétrique des

BEEFP – Numéro **86-51**

RBIF - 00924

Gloucester (Ontario)

**Maison Powell**

Chemin Ridge

ouvertures (portes et fenêtres) constitue une partie intrinsèque de la composition. Il est important de préserver l'extérieur dans sa forme actuelle, sans ajout ou suppression.

Les fenêtres et les portes semblent d'origine et devraient être conservées ou, si nécessaire, remplacées par des modèles de même type. Des fenêtres et des portes de conception moderne nuiraient gravement à la valeur patrimoniale.

On pourrait satisfaire les besoins en espace additionnel en agrandissant vers l'arrière, mais, compte tenu de la valeur historique et de l'utilisation agricole actuelle de la propriété, il conviendrait d'envisager la construction d'un bâtiment distinct dont l'échelle et les matériaux seraient compatibles.

Dans l'ensemble, si ce n'est dans le détail, le terrain a l'apparence et le cachet de l'époque. Les rapports étroits qui existent entre la résidence et le site devraient être maintenus.

Le 19 juin 1987 (5915)

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

Traduction